



VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE



Commission d'attribution des places en crèches

21 mai 2026





Une procédure *Objective, Attentive, Sécurisée, Interactive.*

Depuis 2003, la Ville de Champigny sur Marne s'associe au Conseil Départemental pour l'organisation des commissions d'attribution de places en crèche sur le territoire communal.

Cette mise en commun de l'offre de places en EAJE (Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant) optimise le potentiel d'accueil sur la commune pour appréhender plus globalement les besoins locaux et les réponses aux familles et pour simplifier leur parcours.

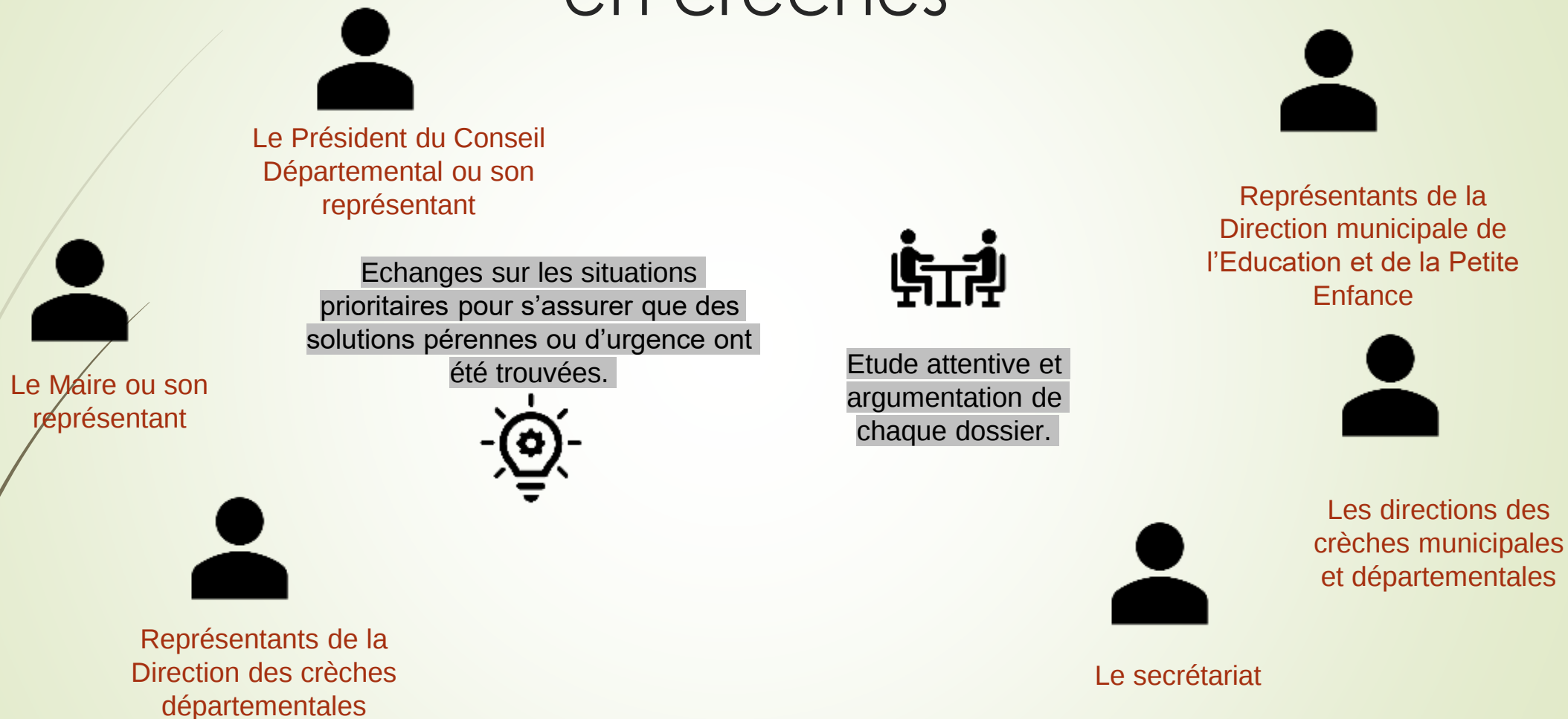
Il est proposé aux familles **un téléservice** commun d'inscription des demandes de places en crèches municipales et départementales.



www.creches.valdemarne.fr

Cet outil dématérialisé s'intègre dans un parcours simplifié qui peut s'articuler autour de points d'informations complémentaires et d'entretiens individuels à la demande des familles.

La commission d'attribution des places en crèches



La commission se réunit une fois par an au mois de Mai.
Chaque membre de la commission s'engage à respecter l'obligation de réserve et de discrétion.

Les critères pris en compte



Lieu
d'habitation



Temps
d'accueil
demandé



Taux
d'encadrement



Equilibre des
tranches d'âge



Nombre de
places libres



Mixité
fille/garçon



Activité
des parents



Situation
familiale



Ressources
du foyer



Fratrie



Parent/enfant
en situation de
handicap



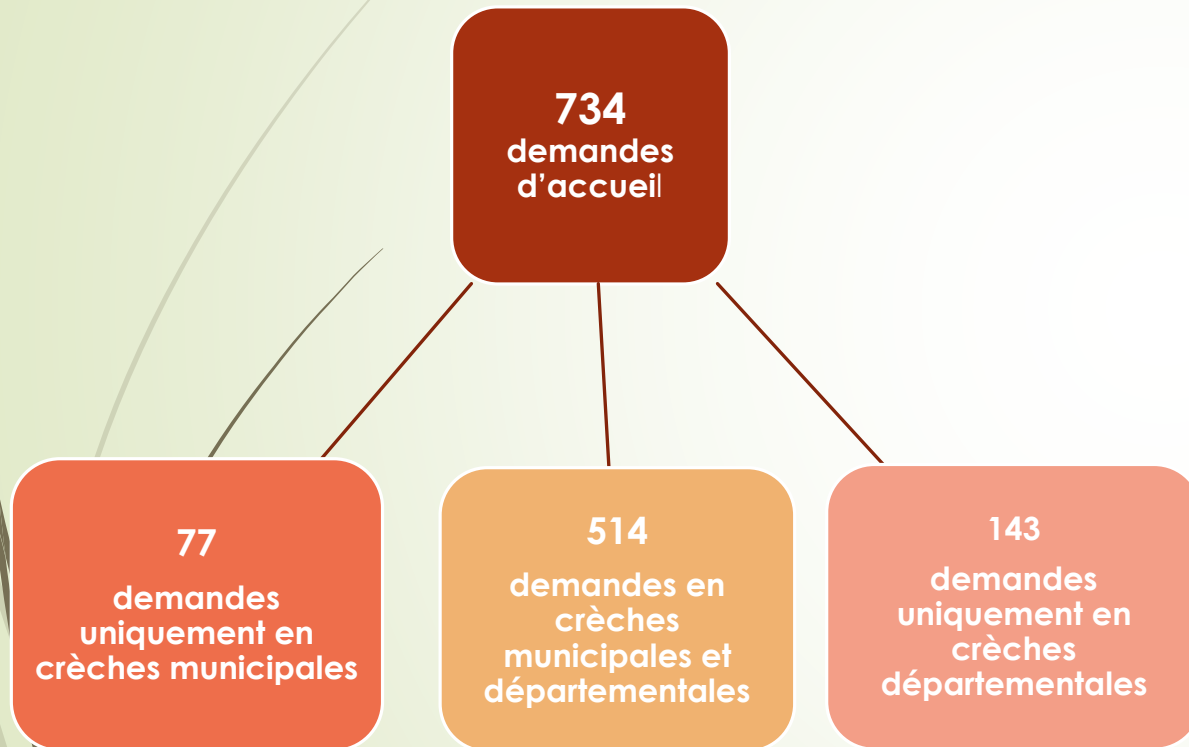
Situation liée
à la santé



Orientation
prévention

Les demandes d'accueil

Commission du 21 mai 2026



Type de familles	Nombre de dossiers étudiés
Familles en couple	542
Familles monoparentales	192

Résultat de l'attribution des places en crèches

Commission du 21 mai 2026

Sur les **734 demandes** d'accueil

La commissions a attribué **252 places** :

- **103** places pour une structure municipale
- **149** places pour une structure départementale

Soit un taux de réponse positive de : 34,3 %.



La Ville dispose d'un nombre important de structures d'accueil municipales et départementales (10 structures) sur le territoire, et offre ainsi un taux de réponse positive supérieur à la moyenne nationale (20%).

Pour compléter l'offre d'accueil, le territoire dispose d'un réseau de 230 assistant-e-s maternel-le-s indépendant-e-s, 10 micro-crèches, 1 crèche inter-entreprises.

La répartition des **103** places attribuées dans les structures municipales

	NOMBRE DE PLACES ATTRIBUEES PAR STRUCTURE	NOMBRE DE PLACES ATTRIBUEES PAR SECTION BEBE	NOMBRE DE PLACES ATTRIBUEES PAR SECTION MOYEN	NOMBRE DE PLACES ATTRIBUEES PAR SECTION GRAND
Crèche familiale	10	2	6	
Crèche EFFEL	25	10	10	5
Crèche LES PÂQUERETTES	27	16	10	1
Crèche Françoise DOLTO	14	8	5	1
Multi accueil KERGOMARD	27	0	10	17
TOTAL	103	36	41	26